

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 10 septembre 2025

Le dix septembre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le quatre septembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

**Nombre de membres**

En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 9  
Absents : 6

**Présents** : M BAZILLE, M DREUX, M GOBÉ, MME GOUIN, M LÉON, MME MY, MME PENLOUP, MME HAVARD

**Absents excusés** : M DEMAZEL, MME LANCIEN, M PLANNELLES-GARCIA, MME EPRON, M NOURY, MME MARY

**Absents qui ont donné pouvoir** :

**Secrétaire de séance** : Madame Adeline HAVARD

**N°2025049 - Objet : FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX D'EAUX USÉES BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déterminer une durée d'amortissement pour les travaux d'eaux usées réalisés sur le budget assainissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'appliquer** la méthode de calcul de l'amortissement linéaire au prorata temporis pour les travaux d'eaux usées à compter du 01/01/2026
- **De fixer** la durée d'amortissement à 50 ans

**Adoptée à l'unanimité des membres présents**

- Pour** : 9
- Contre** : 0
- Abstentions** : 0

Le secrétaire de séance,  
Adeline HAVARD



Fait et délibéré le 10 septembre 2025  
Pour extrait conforme,  
Marcel RONCERAY, Maire



Accusé de réception en préfecture  
053-215301250-20250910-DCM2025049-DE  
Date de télétransmission : 17/09/2025  
Date de réception préfecture : 17/09/2025